



Mise en fourrière d'un véhicule stationné sur une allée de garage privée

Par **Mee Loo**, le **22/04/2019** à **20:11**

bonjour,

suite à un arrêté municipal d'interdiction de stationnement en raison d'un vide-grenier qui se déroulait dans ma rue, mon véhicule a été mis en fourrière alors qu'il était stationné sur la place de parking privée, dont je suis propriétaire, se trouvant devant le garage attenant à mon domicile personnel. Le véhicule n'empiétait pas sur la voie publique. il n'avait absolument pas empêcher le bon déroulement de l'événement lors d'une précédente édition.

cette mesure me semble abusive. a-t-elle une justification légale?

Par **Visiteur**, le **22/04/2019** à **22:17**

Bonjour

Rendez vous à la mairie avec tous vos justificatifs en tant que riverain ou résident à cette adresse.

Par **Mee Loo**, le **23/04/2019** à **12:10**

bonjour,

devant la nécessité de récupérer rapidement mon véhicule, je suis allé directement à la police municipale. j'y ai obtenu une décision de mainlevée. l'agent m'a précisé que l'infraction avait été constatée "face" à mon adresse et que j'allais recevoir une contravention d'ici quelques jours. j'ai dû régler les frais de fourrière.

les pouvoirs de police peuvent-ils s'exercer ainsi sur mon domicile privé?

Par **janus2fr**, le **23/04/2019** à **16:03**

Bonjour,

J'ai un peu de mal à comprendre la situation, il était où votre véhicule ? Car s'il était chez vous, comme vous semblez le dire, la police ne pouvait pas pénétrer chez vous pour enlever votre véhicule ! D'ailleurs, s'il était chez vous, il ne pouvait pas gêner un événement se passant sur la voie publique...

Par **Mee Loo**, le **23/04/2019** à **17:10**

janus2fr,

il était dans mon allée de garage qui donne sur la rue.

comme sur cette [photo](#)

Par **martin14**, le **23/04/2019** à **17:47**

Bah, oui mais justement sur la photo que vous mettez en lien, ce n'est pas clair du tout (aucune signalisation) ... et ce n'est pas votre allée ...

Pourquoi ne mettez vous pas les photos de votre propre allée de garage ??

Par ailleurs, il nous faudrait l'adresse l'exacte, le plan cadastral, et peut-être même votre titre de propriété faisant figurer cette allée de garage ...

Par **Visiteur**, le **23/04/2019** à **18:15**

[quote]

alors qu'il était stationné sur la place de parking privée, dont je suis propriétaire

[/quote]

Votre véhicule était CHEZ VOUS, demandez l'arrêté municipal vous interdisant de vous garer devant CHEZ VOUS ce jour là . Sans décision du maire, aucune contravention n'aurait dû vous être apposée.

Par **Mee Loo**, le **29/04/2019** à **12:15**

bonjour,

toujours aucune contravention reçue plus de 7 jours après l'enlèvement de mon véhicule. est-ce normal?

Par martin14, le 29/04/2019 à 14:45

Bonjour,

Pourquoi répondrions nous à vos questions alors que vous ne vous donnez même pas la peine de répondre aux nôtres ??

Fin de la file pour moi ... Je n'aime pas ce genre d'attitudes ...